Pour citer cet article :

Code de bonne conduite au COPES de Savigny-sur-Orge remis aux élèves à leur arrivée dans les années 60, archives AH-PJM.

Enfants en justice
XIX-XX ème siècles

CODE DE L'ELEVE

A.- CORRESPONDANCE - Ecrire UNE fois par semaine à vos familles :
- TOUTE autre correspondance doit être autorisée :
a) par vos parents - b) par les parents de votre correspondant - c) par le Directeur

*

B.- TENUE VESTIMENTAIRE - Semaine : Blouson de velours - pantalon tergal - chaussures montantes.
à l'atelier : OBLIGATOIREMENT le bleu : veste et pantalon, ou combinaison.
- Dimanche : Costume personnel correct et discret - chemise blanche - cravate obligatoire.
au groupe : se déchausser - porter des pantoufles.
à l'extérieur : se chausser - INTERDICTION FORMELLE de sortir en pantoufles.
sur le terrain de sport : utiliser le short - basket ou chaussures

D'une façon générale : Pas de foulard, ni cache-nez - Pas de col relevé - Pas de mains dans les poches. RESPECTER TOUT CE QUI VOUS EST CONFIE

Nota : Vêtements Les vestes et blousons de cuir ou simili cuir, de couleur noire seront déposés au Magasin ainsi que les "blues-jeans" et "Lewis" Les bagues sont formellement interdites. Les poignets de force sont interdits.

*

C.- TENUE AU REFECTOIRE -
- Etre assis correctement - chaise reposant sur ses 4 pieds - Se servir proprement de chaque met. - Couper soigneusement les viandes - Utiliser les verres uniquement pour boire.
- Ne pas fumer pendant les repas, mais seulement après - Economiser le pain tout particulièrement - Ne rien gâcher - Ne pas se déplacer : UN ELEVE EST DE SERVICE
- Utiliser correctement la serviette de table - Ranger par catégorie la vaisselle après le repas sur la table de service.

*

D.- LOCAUX - Chaque élève doit rester dans sa chambre, qu'il a mission d'entretenir et de décorer, après autorisation de ses Educateurs.
Ensuite toute installation électrique ou mobilière est rigoureusement INTERDITE
Il est FORMELLEMENT INTERDIT de toucher aux poêles à mazout et aux appareils électriques.
Un responsable sera désigné pour la Télévision, le Poste de Radio, l'électrophone.

*

E.- NUIT - Après l'appel il EST INTERDIT : de quitter son lit - de se promener dans le groupe - de fumer au lit.
Les appareils de Radio seront fermés à l'extinction des lumières, les lampes électriques sont interdites - ainsi que les lampes de chevet.
Tenue : Pyjama obligatoire sur la peau - pull over par dessus s'il fait froid - Chaussettes enlevées.

*

F.- DISCIPLINE GENERALE - Tout échange et vente sont interdits - Il est interdit de quitter un groupe, un atelier, une classe, une activité, sans y être autorisé par écrit.
Tous les travaux doivent être exécutés avec soin et bonne volonté : Aussi bien les services d'entretien que les participations aux veillées et aux activités dirigées que les travaux scolaires et professionnels.
La tenue, la conduite, et le langage doivent être PARTICULIEREMENT soignés pendant les sorties LIBRES. - Tout manquement dans le courant de la semaine entraînera la suppression de la sortie dominicale TOUTE FAUTE GRAVE AU COURS DU TRIMESTRE ENTRAINERA LA REDUCTION DES PERMISSIONS - LES PARENTS ET AMIS SONT AUTORISES A ADRESSER DES MANDATS POUR L'ARGENT DES SORTIES DU DIMANCHE - LA POLITESSE et l'OBEISSANCE SONT DUES A TOUS LES MEMBRES DU PERSONNEL de l'ECOLE

*

1/65
GR/AM